COMMUNE DE CELLETTES – CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018 COMPTE-RENDU

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU CENTRE BOURG : APPROBATION DE LA PHASE PROJET

Après la présentation du projet d'aménagement de la traversée du centre bourg, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la phase PROJET présentée par le cabinet ARCAMZO, Maître d'œuvre, et de lancer la consultation des entreprises suivant la procédure des marchés adaptés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 17.35 %
- Foncier bâti = 26.42 %
- Foncier non bâti = 69.96 %

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - COMMUNE

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 qui présentent un excédent global de fonctionnement de 1 265 614,93 € et un déficit d'investissement de 118 987,35 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent global cumulé au 31/12/2017 d'un montant de 1 265 614,93 € à la couverture d'autofinancement pour 118 987,35 € et le solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement pour un montant de 1 146 627,58 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - COMMUNE

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2018, arrêté comme suit :

- 2 429 576,07 € pour les dépenses de fonctionnement
- 2 930 627,58 € pour les recettes de fonctionnement
- 1 626 484,07 € pour les dépenses et recettes de la section d'investissement.

APPROBATION DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y a eu aucune acquisition, ni cession immobilière, au cours de l'année 2017.

CAMPING: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 du camping municipal qui présentent un excédent de fonctionnement de $7\,324,41$ \in et un excédent d'investissement de $5\,662,67$ \in .

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DU CAMPING DE CELLETTES – EXERCICE 2018

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à ouvrir les crédits et à inscrire les virements de crédits suivants sur l'exercice 2018 :

- Section de fonctionnement Recettes : Résultat de fonctionnement reporté + 7324.41 €
- Section d'investissement Recettes : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
 + 5 662.67 €

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE (délibération annuelle)

Le Conseil municipal autorise M. Le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services enfance, technique et au camping municipal.

REDEVANCE DE CONCESSION DITE « DE FONCTIONNEMENT » - GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - 2018

Le montant de la redevance de concession gaz pour notre Commune s'élève pour l'année 2018 à 1730 €.

DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS DE LA MUNICIPALITE AUPRES DE « L'ASSOCIATION D'ANIMATION LOCALE - RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Alain MARCHAND et Madame Isabelle MASTON comme représentants de la municipalité au sein du Conseil d'Administration de l'Association d'animation locale – Relais d'Information Touristique de Cellettes.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONT PRES CHAMBORD POUR LES CAMPS 11-13 ANS et 14-16 ANS PROGRAMMES SUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2018

Monsieur le Maire rappelle que, depuis quelques années, la Commune de Mont-près-Chambord accueille des adolescents de Cellettes dans les camps organisés par leur Service Enfance Jeunesse moyennant une participation financière prévue dans le cadre de notre contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales. A cet effet, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature de la convention entre les deux communes afin que des jeunes Cellettois puissent participer aux camps 11-13 ans et 14-16 ans organisés par le Service Enfance Jeunesse de Mont-près-Chambord en Juillet et Août 2018.

CONVENTION D'ADHESION ET D'UTILISATION DE LA MARQUE LA LOIRE A VELO ENTRE LE CONSEIL REGIONAL, LE COMITE REGIONAL DU TOURISME CENTRE-VAL-DE-LOIRE, LA COMMUNE DE CELLETTES POUR L'OFFICE DE TOURISME BLOIS-CHAMBORD-VAL DE LOIRE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir entre le camping de Cellettes, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire et le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire concernant l'utilisation de la marque la Loire à Vélo. Cette convention vise à définir les engagements de chacune des parties contre le versement d'une adhésion de 200 € pour 3 ans au titre de la marque « Accueil Vélo » et un forfait de 100 € au titre du droit d'usage de la marque « La Loire à Vélo ».

RAPPORT SPINETTA : NON AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Sollicité par le Conseil régional Centre Val-de-Loire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions), s'associe à l'action menée par la Région en réaction au Rapport de M. Spinetta remis au Gouvernement sur le devenir du modèle ferroviaire français.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 4 propriétés présentées.

A Cellettes, le 11 Avril 2018 LE MAIRE.

Michel CONTOUR